



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité

AVIS est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle de perception ayant été complété et déposé à mon bureau, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues d'acquitter leur versement au plus tard le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte par la poste, et/ou par versements si applicables, tel qu'indiqué dans la résolution # 13076-2025 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 9 février 2026.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier